

S M T C

tissé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* * *

Séance du 10 Février 2016

* * *

4 – PROJETS TERRITORIALISES**4.9 – PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 SUR LE RESEAU TISSEO**

Avenant n°2 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine / SICOVAL, complément au titre de l'année 2016 - Approbation de l'avenant n°2.

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME. MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération du 17 décembre 2014, le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) et le SICOVAL ont adopté le principe d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020 définissant des programmes d'aménagements de voirie, les modalités de co-réalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention et le remboursement des prestations exécutées par le SICOVAL pour le compte du SMTC.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Aussi, le présent avenant n°2 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2016.

Les postes principaux du programme des travaux sont :

- Le Plan Annuel des Services pour un montant total de 190 K€HT
- La mise en accessibilité des quais de bus pour un montant total de 160 K€HT
- Les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité pour un montant total de 66K€HT

Le montant total du programme des travaux pour l'année 2016 est estimé à 416 000 € HT soit près de 500 000 € TTC, à la charge du SMTC.

Certains travaux pourraient se prolonger sur l'année 2017, reportant d'autant le remboursement des prestations réceptionnées au budget 2017. Ainsi le budget 2016 intègre une enveloppe de 420 K€ HT pour couvrir les remboursements qui seront facturés par le SICOVAL sur l'année 2016.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

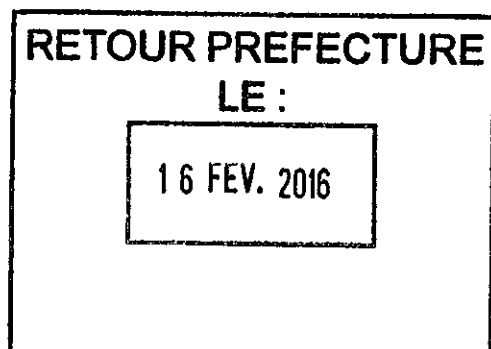
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage SMTC-Tisséo / SICOVAL, complément au titre de l'année 2016.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2016 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

**Avenant n°2 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU SICOVAL
NUMERO : 2014-915
REALISATION DES AMÉNAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical D. 2016.10.02.4.9 en date du 10 février 2016

Désigné ci-après par les mots le **SMTC**,

D'UNE PART,

ET

La Communauté D'Agglomération du Sicoval, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du XXXX

Désignée ci-après par les termes «SICOVAL»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux :

Le SMTC et le SICOVAL, garants de la conservation du domaine public, peuvent assurer conjointement la maitrise d'ouvrage et/ou la maitrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention 2014-915.

Dans ce contexte, la Communauté D'Agglomération du Sicoval (SICOVAL) et le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2014 le principe d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention et le remboursement des prestations exécutées par le Sicoval pour le compte du SMTC sont définies dans la convention 2014-2015.

L'article 8 de ladite convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Aussi, le présent avenant n°2 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2016.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2016.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Le montant du programme des travaux pour l'année 2016 est estimé à 416 000 € HT soit près de 500 000 € TTC, à la charge du SMTC.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Toulouse, en cinq exemplaires originaux le

Pour le SICOVAL

Le Président

Jacques OBERTI

Pour le SMTC,

Le Président

Jean-Michel LATTES

ESTIMATION DES TRAVAUX 2016 ANNEXES A LA CONVENTION

[illegible]

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – SMTIC / SICOVAL

AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRETS AU PROFIT DU RESEAU BUS URBAIN

ESTIMATION DES TRAVAUX 2016 ANNEXES A LA CONVENTION

Date de mise à jour du présent tableau : mercredi 10 février 2016

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE				OBJET DE LA DEMANDE				ETUDES				TRAVAUX				SUIVI FINANCIER				
N° arrêt	Nom de l'arrêt	N° de ligne	Adresse	Nature des travaux	Infra	Mob	Demandeur	Famille	Date demande	Estimations	Débuté	Validé	Validé	Planifié	En cours	Réalisé	Réception	Engagé	Réalisé	Mandaté
Le meurier	La meulière	500 R0813		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2000										
		500 R0813		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2000										
		500 R0813		Création d'un arrêt de couverture						4 000										
				Sous-totaux Pechbusque																
				Sous-totaux Issus						0									0	0
				Sous-totaux Pechbusque						0									0	0
Centre ville		500 Buzège		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2 000										
				Sous-totaux Buzèges						2 000									0	0
Grandmarie		500 R0813		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2 000										
				Sous-totaux Grandmarie						2 000									0	0
				Sous-totaux Mairie			DM	INT		2 000									0	0
				Sous-totaux Dourville						2 000									0	0
Les violettes		500 R0813		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2 000										
				Sous-totaux Dourville						2 000									0	0
Collège		500 R0813		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2 000										
				Sous-totaux Collège						2 000									0	0
13710 Balandra		119 Chemin des crêtes		Création d'un quai TAD			DM	PAS		15 000										
13711 Balandra		119 Chemin des crêtes		Création d'un quai TAD			DM	PAS		15 000										
				Sous-totaux Balandra						30 000									0	0
19570 Falcou		119 chemin du moulin		Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000										
19550 Pechmirol		119 Chemin de Pechmirol		Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000										
				Sous-totaux Pechmirol						40 000									0	0
29360 Le Rougé		119 RD35C		Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000										
29350 Sauveterre		119 Chemin Fauret		Création d'un quai TAD			DM	PAS		20 000										
				Sous-totaux Sauveterre						40 000									0	0
				Sous-totaux Aureville																
13000 N. dame des cotaux		119 Chemin des crêtes		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		0										
13001 N. dame des cotaux		119 Chemin des crêtes		Création d'un arrêt de couverture			DM	INT		2 000									0	0
				Sous-totaux N. dame des cotaux						2 000									0	0
				Sous-totaux Pechbusque						2 000									0	0
				Sous-totaux Buzèges			DM	INT		2 000									0	0
				Sous-totaux Grandmarie			DM	INT		2 000									0	0
				Sous-totaux Dourville			DM	INT		2 000									0	0
				Sous-totaux Collège						20 000										
13140 Auzil		119 Chemin d'Auzil		Création d'un quai TAD						20 000										
				Sous-totaux Auzil						20 000									0	0
				Sous-totaux Les Varennes															0	0
				Sous-totaux Les Varennes						0									0	0
				TOTAUX GENERAUX						416 000									0	0